


Ethique professionnelle et
Déontologie

ce que je juge
bien

la "**théorie des
devoirs**" ce que la
profession m'impose

1/ Distinction entre Ethique et Déontologie :


Le mot déontologie désigne l'ensemble des devoirs et des obligations imposés aux membres d'un ordre ou d'une association professionnelle. Comme les règles de droit, les règles déontologiques s'appliquent de manière identique à tous les membres du groupe, dans toutes les situations de la pratique. Une autorité est chargée de les faire respecter et d'imposer des sanctions en cas de dérogation.



L'éthique, au contraire, invite le professionnel à réfléchir sur les valeurs qui motivent son action et à choisir, sur cette base, la conduite la plus appropriée.

2/ Le but de la réflexion éthique :

est de déterminer non pas les valeurs les plus motivantes, sur le plan subjectif, mais celles qui peuvent justifier rationnellement notre action, celles qui constituent de bonnes raisons d'agir dans un sens ou dans l'autre. Dans le domaine éthique comme dans le domaine technique, les ingénieurs ne sont pas guidés par leurs préférences personnelles. Ils font des choix rationnels et sont capables de les justifier en donnant des raisons telles que l'intérêt du client, la qualité de l'environnement, la sécurité du public.

- 
- La réflexion éthique permet de déterminer les valeurs qui constituent des raisons d’agir acceptables par l’ensemble de la société, par les personnes qui partagent l’idéal de pratique et, au niveau particulier, par les personnes et les groupes touchés par une décision.

3/L'autonomie et la créativité de professionnel :

- L'action fondée sur les valeurs est généralement conforme aux lois et à la déontologie, mais elle est décidée par l'individu plutôt qu'imposée par une autorité extérieure.

- La réflexion éthique fait appel à l'autonomie, au jugement et au sens des responsabilités. Quand un ingénieur décide, sur la seule base de ses valeurs, de refuser une signature de complaisance, rien ne l'y oblige sauf lui-même. La même décision, cependant, peut être dictée par un article du Code de déontologie des ingénieurs. Il est fréquent que l'on obéisse aux règles parce qu'elles émanent d'une autorité, parce que l'on craint une sanction ou simplement par habitude.

4/La manière dont l'action appropriée est définie :

- La déontologie est assez précise quant à ce que le professionnel doit faire ou éviter dans les situations courantes de la pratique. Dès qu'une seule règle claire s'applique à une situation, la conduite à suivre est fixée d'avance.


- Toutefois, lorsque deux règles ou plus s'appliquent à la même situation, il peut être plus difficile de savoir quelle conduite adopter. L'éthique ne définit pas d'avance la conduite appropriée, mais elle propose une méthode réflexive pour la trouver, notamment dans les conflits de valeurs ou quand une action permise par les règles paraît malgré tout discutable du point de vue de l'idéal de pratique.

5/La responsabilité par rapport aux conséquences :

- Du point de vue déontologique, c'est la conformité de l'action à la règle qui est importante. Les conséquences de l'action ne font l'objet d'aucune réflexion ou décision particulière.

- Du point de vue éthique, au contraire, le professionnel est responsable des conséquences de son action et le demeure même quand il choisit de se conformer à la règle. Il doit chercher à minimiser les effets négatifs de sa décision et être prêt à la justifier, en expliquant ses raisons d'agir, devant toutes les personnes concernées.

- Reprenons l'exemple de la signature de complaisance. Un ingénieur peut la refuser en disant simplement qu'il est obligé d'obéir aux règles de son ordre professionnel. L'éthique lui demande davantage : assumer personnellement ce refus, être capable de le justifier sur le plan des valeurs, reconnaître l'impact négatif de son choix et proposer, dans la mesure du possible, une façon d'y remédier.


- 
- Ces différences, il est facile de le constater, font de l'éthique et de la déontologie des ressources complémentaires; chacune a des forces qui compensent les limites de l'autre.

DROITS DE L'ENSEIGNANT

- Accès à la profession : Compétence, Qualification.
- Enseigner à l'abri de toute ingérence
- Evaluation et Appréciations : Critères académiques ;
- Cadre de travail idéal : se consacrer pleinement à ses tâches ;
- Bénéficiaire de formation et stages périodiques.

DEVOIRS DE L'ENSEIGNANT

- faire preuve de conscience professionnelle .
- se conformer aux normes de l'activité professionnelle.
- s'abstenir d'engager la responsabilité de l'établissement à des fins personnelles.
- faire preuve de disponibilité.
- Etre à jour : innovations, actualisation des connaissances, des méthodes d'enseignement.

- 
- Combiner entre enseignement et recherche selon les normes universelles loin de toute forme de propagande et d'endoctrinement.
 - Respect des règles pédagogiques : Achèvement des programmes – Transparence dans l'évaluation - Encadrement adéquat.
 - fonder ses travaux sur une quête sincère du savoir : attention au plagiat .

- 
- accepter la confrontation loyale des points de vue différents .
 - confidentialité du contenu des délibérations et débats tenus au niveau des différentes instances,

DROITS DE L'ÉTUDIANT

- formation de qualité;
- évaluation juste, équitable et impartiale .
- créer des associations estudiantines à caractère scientifique, culturel ou sportif.

DEVOIRS DE L'ETUDIANT

- faire preuve de civisme.
- résultats pédagogiques.
- ne jamais frauder ou recourir au plagiat .
- préserver les moyens matériels mis à sa disposition.

Références :

- 1/ *Hakim SENOUSSI*, **L'éthique et la déontologie Universitaires** .
- 2/ elearning.univ-djelfa.dz.